

AVIS D'INFORMATION

AVIS D'INFORMATION AUX PORTEURS DES OBLIGATIONS EMISES PAR LA SOCIETE EN DATE DU 31 AOUT 2012 ET DE TOUS BILLETS DE TRESORERIE EMIS PAR LA SOCIETE

Les porteurs:

– d'obligations émises le 31 août 2012 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 1.000.000.000 de Dirhams visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières en date du 3 Août 2012 sous la référence VI/EM/027/2012, par la société **ALLIANCES DARNA**, (la « Société »), société anonyme au capital de 857.000.000 de dirhams et dont le siège social est situé à la Zone d'Aménagement Touristique Agdal, Résidence Al Qantara Marrakech – Marrakech, immatriculée au Registre de Commerce de Marrakech sous le n°35.623, en ce compris tous les coupons attachés (les « **Obligations** ») ;

– de tous billets de trésorerie émis par la Société ainsi que les coupons y attachés (les « **Billets de Trésorerie** »)

(les « **Porteurs** »)

sont avisés que dans le contexte du plan de restructuration financière lancé par le groupe Alliances, la Société envisage de proposer aux Porteurs, un programme de reprofilage de la dette privée restante de la Société par le biais d'une nouvelle émission obligataire réservée aux Porteurs ayant préalablement conclu avec la Société un protocole d'accord arrêtant les termes et conditions de leur participation à ladite nouvelle émission obligataire, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (le « **Protocole** »).

Pour ce faire, le projet de Protocole est, dès le lendemain de la publication du présent avis, mis à disposition des Porteurs au siège social de la société Alliances Développement Immobilier SA, au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca.

Chaque Porteur souhaitant participer à la restructuration de la dette privée de la Société dans les conditions décrites au Protocole est prié de prendre attache avec la Société pour compléter les informations manquantes le concernant et signer le Protocole.

La signature du Protocole devra intervenir au plus tard le 26 février 2019. Passée cette date, les Porteurs n'ayant pas conclu de Protocole ne pourront pas participer à l'émission obligataire envisagée telle que décrite dans le Protocole.

Les Porteurs sont invités à contacter M. Abdellah LAGHZAOUI (alaghzaoui@alliances.co.ma) pour toute question.

Le Président Directeur Général